

Les arbres fruitiers de FRANCE DIRECT SHOP (suite)

En date du 4 septembre 2019, le Réseau anti-arnaques évoquait la piètre qualité des arbustes fruitiers vendus en mars 2019 par FRANCE DIRECT SHOP.

Un correspondant du Réseau anti-arnaques a testé la garantie « satisfait ou remboursé ». Une demande de remboursement du 26 novembre 2019 a fait l'objet, dès le 4 décembre 2019, d'un envoi de chèque (47,85 €).

Seul bémol à cette performance : le courrier accusant réception de la réclamation présente peu de liens avec son objet : « *Nous vous confirmons bonne réception de votre commande, et nous vous en remercions. Cependant, nous ne pouvons y donner suite car ce produit n'est plus disponible.* »

FRANCE DIRECT SHOP fait l'objet de fréquentes réserves du Réseau anti-arnaques. Mais il est important de souligner les points qui fonctionnent bien.

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :
Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir
BP 40179 – 79205 PARTHENAY cedex
(contact@arnaques-infos.org) - Site : www.arnaques-infos.org
SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

Pascal TONNERRE (president@arnaques-infos.org)